

# Sommaire

Bienvenue dans l'Orne en Normandie.  
4 000 km de cours d'eau s'offrent à vous  
pour traquer truite fario et ombre commun .

## ■ PÊCHER DANS L'ORNE 2

### ■ LA TRUITE

- Truite fario et truite arc-en-ciel 3
- Nos bons coins de pêche 5
- Les plans d'eau 10
- Les parcours mouche 12

### ■ L'OMBRE COMMUN

- L'ombre commun 16
- Nos bons coins de pêche 18
- Les parcours mouche 19

### ■ LES CARNASSIERS

- Le brochet, le sandre, la perche 21
- Nos bons coins de pêche 24
- Les plans d'eau 25

### ■ LA CARPE

- La carpe 26
- Nos bons coins de pêche 28

### ■ LES PÊCHES FAMILIALES / SPECIFIQUES 31

### ■ INFORMATIONS PRATIQUES

- Hébergements 36
- Détailants d'articles de pêche 36
- Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) 37
- Adresses utiles 38
- Extraits de la réglementation de la Pêche dans l'Orne 39



**Comité Départemental du Tourisme**  
86, rue Saint-Blaise – BP 50  
61002 Alençon cedex  
Tél : 02 33 28 88 71 – Fax : 02 33 29 81 60  
e-mail : [info@ornetourisme.com](mailto:info@ornetourisme.com)  
site web : [www.ornetourisme.com](http://www.ornetourisme.com)



Edité par le Comité Départemental du Tourisme de l'Orne en collaboration avec la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec le concours financier du Conseil Général de l'Orne. Les données mentionnées dans ce document ont été actualisées en octobre 2004 et sont susceptibles d'être modifiées. Pour plus d'informations, contactez le Comité Départemental du Tourisme de l'Orne ou les organismes concernés.

Ce document n'est pas contractuel et ne saurait engager ni la responsabilité du Comité Départemental du Tourisme de l'Orne, ni celle de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Crédit photos : F.D.P.P.M.A.61, CDT Orne, Pesnel, Rocher, Moulin de Gémages, P.A.R.A.G.E.S. C.S.P., J.E.Rubio, Jolimaitre, Mounier, X.  
Couverture et conception graphique : Cadran Solaire / Mise en page : Campagne de Pub  
Impression : Imprimerie de Montligeon



# Pêcher dans l'Orne

**4000 km de cours d'eau, dont 3 500 km classés en première catégorie, s'offrent à vous pour traquer truite fario et ombre commun, les deux poissons emblématiques de nos rivières.**

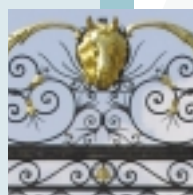
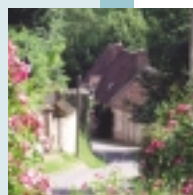
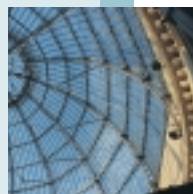
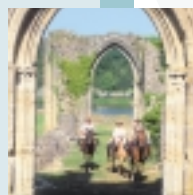
Cette richesse halieutique témoigne de la qualité des eaux. De récentes recherches ont mis en évidence en Suisse Normande la présence de la loutre et de la moule perlière, deux espèces considérées à juste titre comme de bons indicateurs de la qualité des eaux.

C'est grâce à une volonté locale forte que l'Orne a su et continue de **préserver ou restaurer un milieu piscicole de qualité**. Gestion des ressources piscicoles, protection des milieux aquatiques, réhabilitation des berges, **aménagement de parcours de pêche spécifiques (mouche ou carpe)** sont autant d'actions menées localement pour protéger le milieu et faciliter la pratique de la pêche.

L'Orne, c'est aussi une nature somptueuse et généreuse, à la faune et la flore variées ! Rare département à offrir **deux parcs naturels régionaux – PNR Normandie-Maine et PNR du Perche** - , l'Orne compte aussi d'immenses massifs forestiers (Andaines, Ecouves...) et de nombreux sites naturels comme la Roche d'Oëtre qui sauront vous éblouir.

Vous découvrirez tour à tour les douces collines du **Perche** parsemées de manoirs, les rivières et les étangs du verdoyant **Pays d'Ouche**, le **Pays d'Argentan – Pays d'Auge**, région des Haras et des vergers de pommiers, **le Bocage**, avec d'immenses pâtures semées de poiriers, la **Suisse Normande** aux versants abrupts et enfin les Alpes Mancelles en **Pays d'Alençon**.

Qualité de vie et convivialité sont les maîtres mots de votre séjour dans l'Orne. Amateurs et gourmets seront séduits par nos produits. **Camembert, Cidre, Poiré, Calvados** mais aussi **boudin noir de Mortagne** accompagneront agréablement une bonne partie de pêche.



# La truite

Sur les 4 000 kilomètres de cours d'eau que compte le département de l'Orne, 3 500 kilomètres sont classés en première catégorie. La présence de la truite fario dans nos rivières en fait l'ambassadrice de la bonne qualité de l'eau. Aux côtés de la truite fario, espèce phare du département, on trouve aussi quelques truites arc-en-ciel, introduites par les sociétés de pêche uniquement pour l'agrément loisir-pêche, sur des parcours définis.

## Truite fario

→ **Famille** : salmonidés

→ **Taille minimale de capture** : 23 cm sur toutes les rivières sauf sur le Bassin de l'Huisne, Touques, Risle, Iton où celle-ci est de 25 cm.

→ **Habitat** : La truite fario vit dans les eaux courantes, fraîches et oxygénées. On en trouve souvent à la sortie d'un rapide ou à proximité d'une cache (racine, gros rocher ou arbre mort).

→ **Alimentation** : Larves, insectes, vers et petits alevins.

→ **Reproduction** : Entre décembre et janvier, la truite fario migre vers l'amont du cours d'eau principal ou vers de petits affluents pour se reproduire sur des bancs de graviers, sur des radiers. Le choix de l'emplacement de la frayère est déterminant puisque une bonne oxygénation des œufs est nécessaire. La truite fario a donc tendance à rechercher des hauteurs d'eau faibles aux courants assez importants. Les grandes crues, les matières en suspension ou les destructions physiques des animaux (piétinement du bétail) sont autant de dangers qui rendent la frayère vulnérable.

→ **Comment la reconnaître ?** A sa robe ponctuée de points rouges et noirs bordés de blanc et à ses nageoires au liseré blanc (parfois même blanc et noir).

→ **Période propice de pêche** :



J F M A M J J A S O N D  
f f + ++ ++ ++ + + + f f f

→ **Techniques de pêche** : Pêche au toc, au vairon, à la cuiller, à la mouche.

## Truite arc-en-ciel

→ **Famille** : salmonidés

→ **Taille minimale de capture** : 23 cm en 1<sup>ère</sup> catégorie ; pas de taille minimale en 2<sup>ème</sup> catégorie sauf pour l'Huisne (25 cm)

→ **Habitat** : A l'origine, la truite arc-en-ciel vit dans les cours d'eau d'Amérique du Nord. Elle est présente dans certaines rivières de l'Orne à l'occasion d'empoisonnements spécifiques.

→ **Alimentation** : Larves d'insectes, vers et petits alevins.

→ **Reproduction** : La truite arc-en-ciel est issue uniquement des piscicultures.

→ **Comment la reconnaître ?** Le flanc de la truite arc-en-ciel est orné d'une large bande pourpre. La nageoire, quant à elle, est couverte de points noirs.

→ **Période propice de pêche** :



J F M A M J J A S O N D  
f f + ++ ++ ++ + + + f f f

→ **Techniques de pêche** : Pêche à la mouche, à la cuiller, au vairon, larve, au ver de terre. Poisson vorace et combatif.

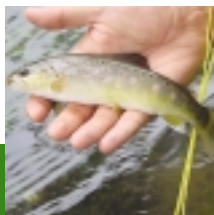
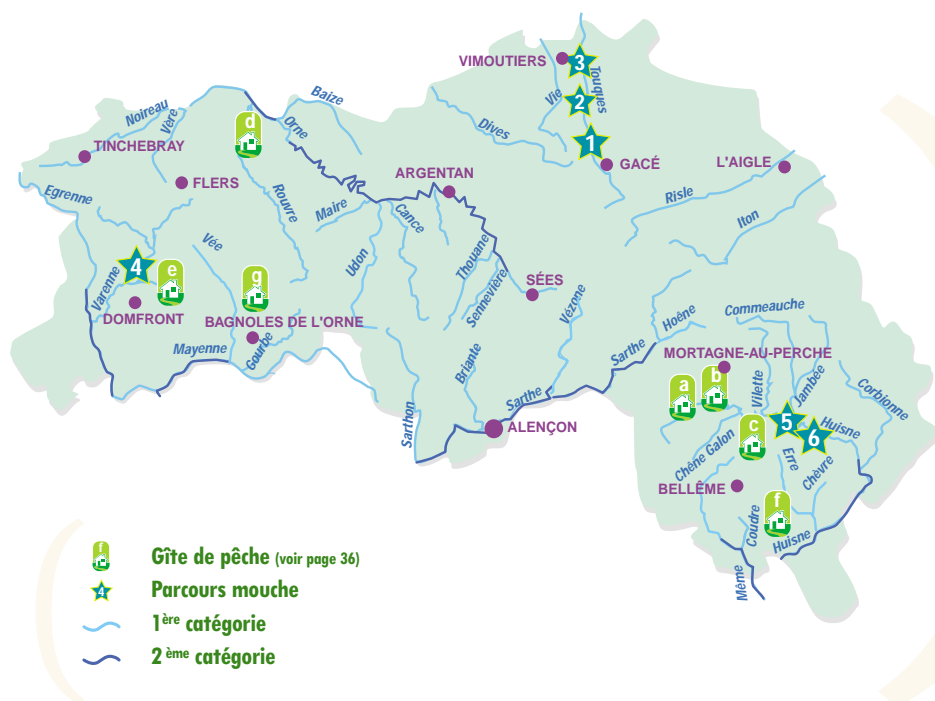
Légende :

f = période de fermeture  
+ = bonne période  
++ = meilleure période



# La truite

## Présence de la truite dans l'Orne



“ L’Huisne est une rivière peuplée à la fois de truite fario et d’ombre commun.

Vous retrouverez donc tous les détails concernant cette rivière dans le chapitre consacré à l’ombre commun. ”



# Nos bons coins de pêche



## ↳ LA RISLE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au sud-ouest de l'Aigle, entre Sainte-Gauburge et Rai

**Accès :** depuis l'Aigle, par la N 26

**IGN 1815 O, 1815 E**

**Peuplement piscicole :** truite fario, ombre commun, vairon, goujon, loche, chabot, lamproie de planer

La Risle, rivière à faible pente, est très poissonneuse. Elle s'écoule tranquillement dans une alternance de grands radiers, de grands profonds et de méandres dus à la présence de nombreux ouvrages. Les eaux transparentes abritent une densité importante de truites fario de belles tailles et une population intéressante d'ombres communs. Ferrer des truites de 40 cm n'est pas rare. En 2002, une truite fario de 68 cm a été prise, véritable record pour la Risle. Pêcher entre Sainte-Gauburge et Rai reste l'endroit le plus prisé des pêcheurs du cru.

**Période propice :**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	+	+	++	++	++	+	+	f	f	f



**Les conseils de notre guide :** Si la pêche au vairon semble la pratique la plus appropriée en début de saison, la pêche à la mouche est plutôt conseillée à partir de mai. Utilisez

de préférence une canne à mouche 7' - 8' avec une soie n°5, canne à manier (2,80 m). Pour la pêche au toc, privilégier une canne télé-réglable de 4 mètres.

**Contact\* :** A.A.P.P.M.A. «L'Hamegon Rislois», «La Gaule Amicale Risloise»

## ↳ LE NOIREAU (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au nord-ouest du département, entre Tinchebray et Cahan

**Accès :** au nord de Tinchebray, par la D 911

**IGN 1415 E, 1514 O, 1514 E**

**Peuplement piscicole :** truite fario, vairon, goujon, loche, chabot, lamproie de planer

Le Noireau doit son nom à ses eaux sombres. La rivière, avec ses rapides et une végétation dense, prend, par endroit, un caractère torrentiel et sauvage. En aval de Montsecret, le Noireau coule au fond d'une vallée très encaissée. Avec une densité de poisson importante et une taille moyenne des truites de 25 à 30 cm, le Noireau mérite le détour.

**Période propice :**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	+	+	+	++	++	+	+	f	f	f



**Les conseils de notre guide :** Le mieux est de pêcher au toc avec une canne à fil intérieur en début de saison. La pêche à la mouche se pratique à partir de Montsecret avec une canne de petite taille 6' à 7'.

**Contact\* :** A.A.P.P.M.A. «La Vallée du Noireau», «La Flérienne», «La Gaule Tinchebrayenne»

\* Pour plus de détails sur les contacts, voir page 37





# La truite



## → LA COMMEAUCHE (1<sup>ère</sup> catégorie)


**Zone de pêche :** au sud du département, entre Tourouvre, Monceaux et Boissy-Maugis  
**Accès :** de Tourouvre par la N 12 puis la D 291 jusqu'à Boissy-Maugis  
**IGN 1816 ET, 1817 OT**

**Peuplement piscicole :** truite fario, ombre commun, vairon, goujon, loche, chabot

La Commeauche s'écoule dans une jolie vallée bocagère et sauvage. Sur la partie amont, des petits radiers, des creux alternent avec des méandres. Le pêcheur trouve plus facilement des truites fario de taille moyenne entre 25 et 30 cm. Sur la partie aval, elle change d'aspect laissant place à de profondes mouilles et à de grands radiers. A partir de la confluence avec la Jambée, elle abrite dans ses eaux, ombres communs et truites fario (dont certaines dépassent les 40 cm). La présence de nombreuses sources sur l'ensemble du cours d'eau permet un niveau constant de la rivière. Praticable toute l'année, la saison estivale reste la période idéale pour pêcher la Commeauche.

### Période propice :



 **Les conseils de notre guide :** Le pêcheur privilégiera la pêche au toc ou au vairon (monture «godille») à l'amont ; et ; la pêche au toc et à la mouche en aval de Monceau avec une petite canne à mouche de 6' à 7' et des mouches de type «sedge» ou «palmer», relativement fournies.

**Contact\* :** A.A.P.P.M.A. «La Truite Longnycienne», «La Commeauche», «Le Devon Rémalardais»

## → LE SARTHON (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au sud-ouest d'Alençon entre Saint-Denis-sur-Sarthon et Saint-Céneri-Le-Gérei  
**Accès :** par la N 12, puis la D 350 de La Roche Mabile jusqu'à Saint-Céneri-le-Gérei  
**IGN 1616 ET, 1617 E**

**Peuplement piscicole :** truite fario, vairon, goujon, loche, chabot, lamproie de planer

Le Sarthon traverse, en amont, des plaines s'écoulant en méandres et découvrant des radiers. En aval de Saint-Denis-sur-Sarthon, il s'élargit au cœur d'une vallée très boisée jusqu'à Saint-Céneri-le-Gérei devenant alors plus rapide et plus turbulent. Bien que la densité de poissons soit moins importante que sur d'autres rivières de l'Orne, la vallée du Sarthon, située non loin d'Alençon et des Alpes Mancelles, satisfera le pêcheur rien que par la beauté du cadre naturel. Demandant moins de technique, le site est parfait pour les pêcheurs amateurs. Dans la partie aval, l'A.A.P.P.M.A de Saint-Céneri propose un parcours spécifique pour la pêche de loisirs.

### Période propice :





**Les conseils de notre guide :** Pêchez au toc ou au vairon durant toute la saison, de préférence après un coup d'eau, notamment l'été où le débit est plus faible. Le pêcheur s'équipera d'une canne à fil intérieur de 3,80 mètres.

**Contact\* : A.A.P.P.M.A. «La Gaule Alençonnaise», «Les Pêcheurs de Saint-Céneri», «Société de Pêche La Roche Mobile»**

### → LA TOUQUES (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au nord du département, près de Gacé  
**Accès :** par la D 33 entre Gacé et Canapville  
**IGN 1714 E**

**Peuplement piscicole :** truite fario, ombre commun, vairon, chabot, goujon, lamproie de planer

La Haute-Touques est une rivière calcaire dynamique, s'écoulant en plein cœur du cadre préservé du Pays d'Auge. Ses populations piscicoles connaissent un réel renouveau grâce aux efforts entrepris ces dernières années en matière de qualité de l'eau et de réhabilitation du milieu. Ses nombreux petits méandres abritent ainsi une bonne population de truites fario indigènes à la croissance rapide. Magnifiques et très bagarreuses, elles bénéficient dans ces eaux calcaires d'un fort pouvoir de grossissement (31 cm à 3 ans) ce qui augure des prises de taille respectable. L'ombre commun est également bien présent. Etant en cours d'acclimatation, la conservation de ce dernier demeure



pour l'heure interdite. Les parcours «mouche» entretenus, aménagés et balisés, offrent des possibilités de pêche diversifiées tant au niveau technique que paysager.

**Période propice :**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	+	+	++	++	++	+	++	f	f	f



**Les conseils de notre guide :** A l'exception des parcours spécifiques «mouche», la pêche au toc se pratique toute la saison avec une canne de 4 mètres. A partir de juin, le wading étant autorisé, la pêche à la mouche reprend tous ses droits. Utilisez une canne de 7'6".

**Contact\* : A.A.P.P.M.A. «Association de Pêche Gacéenne»**

### → LA VARENNE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au sud-ouest du département, au nord de Domfront  
**Accès :** par la D 962, puis la D 43 longeant la Varenne, ou par les D 360, D 811 et D 267 coupant la Varenne  
**IGN 1516 O, 1515 O, 1515 E**

**Peuplement piscicole :** truite fario, vairon, goujon, loche, chabot, lamproie de planer

La Varenne cache dans ses eaux des truites de belle taille et offre un parcours particulièrement agréable à pêcher. Cette rivière, bordée de prairies, alterne entre radiers et grands fonds profonds. Au fond de son lit, de gros blocs de pierre laissent la Varenne s'écouler plus rapidement. La Varenne, hormis à l'ouverture et pendant les quelques jours qui suivent, n'est pas surpêchée. Tout son parcours vaut le déplacement que ce soit à la mouche ou autrement !

**Période propice :**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	+	++	++	++	+	++	f	f	f	f

\* Pour plus de détails sur les contacts, voir page 37

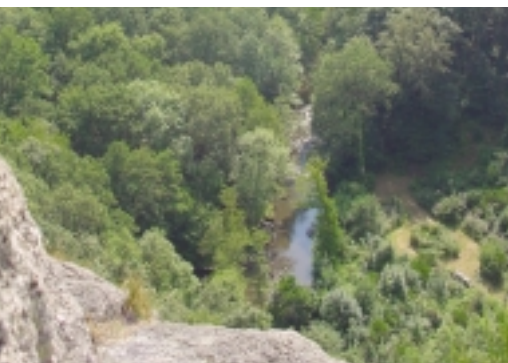
# La truite



## Les conseils de notre guide :

En toute saison, pêche au toc, au vairon et aux leurres artificiels. Fin mai, début juin, la Varenne est praticable à la mouche. Excellentes éclosions de mouche de mai (grande éphémère).

**Contact\* : A.A.P.P.M.A. «La Truite Domfrontaise», «La Frambaldéenne», «La Flérienne»**



## ↳ L'EGRENNE (1<sup>ère</sup> catégorie et 2<sup>ème</sup> catégorie à partir de Saint-Mars-d'Egrenne)

**Zone de pêche : au sud de Domfront entre Beauchêne et Torchamp**

**Accès : Beauchêne par la D 818, Lonlay-l'Abbaye par la D 818**

**IGN 1515 0, 1516 0**

**Peuplement piscicole : truite fario, vairon, goujon, loche, chabot, lamproie de planer.**

Cette petite rivière serpente, au milieu des prairies, dans une petite vallée sauvage. Bien que les fonds soient sombres, les eaux sont claires et laissent entrevoir une forte densité de truites de petites tailles, même si quelques sujets avoisinent les 30 cm. L'Egrenne est considérée, à juste titre, comme une des meilleures rivières du département. De préférence, pratiquez la rivière sur un «coup d'eau». Elle livre, ainsi, ses meilleures conditions pour la pêche. L'Egrenne est un vrai bonheur pour le pêcheur de truites qui aime les rivières pas trop larges au caractère naturel et préservé.

## Période propice :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	+	++	++	++	+	+	++	f	f	f



## Les conseils de notre guide :

L'Egrenne se pêche surtout au toc avec une grande canne. A l'ultraléger en période estivale.

**Contact\* : A.A.P.P.M.A. «La Flérienne», «La Gaulle Tinchebrayenne»**

## ↳ LA ROUVRE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche : au nord-ouest d'Athis de l'Orne près de Ségrie-Fontaine**

**Accès : des Tourailles à la confluence de l'Orne, accès par la D 43 à Ségrie-Fontaine**

**IGN 1515 E, 1514 E**

**Peuplement piscicole : truite fario, vairon, goujon, loche, chabot**

Au pied des Roches d'Oëtre, site phare de la Suisse Normande, la Rouvre est l'une des rivières les plus dépaysantes de l'Orne. Très large, elle s'écoule dans une vallée encaissée. Les blocs de granit en font une rivière plus turbulente, voire lunaïque. La Rouvre a la particularité de devenir excellente dès que les eaux se réchauffent en avril et mai. Très appréciée par les pêcheurs sportifs, elle se révèle parfois technique. Les truites de la Rouvre se méritent, alors si elles n'étaient pas au rendez-vous, le cadre exceptionnel du lieu compenserait largement le détour.

A ne pas manquer à Ségrie-Fontaine, le centre permanent d'initiative à l'environnement de la maison de la Rivière et du Paysage.

## Période propice :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	+	++	++	++	+	+	+	f	f	f



**Les conseils de notre guide :** La pêche au vairon, au toc, à la cuiller ou à la mouche s'adapte très bien à cette rivière très sportive. En l'absence d'activité de surface, ne pas hésiter à prospecter les berges et «entonnoirs» à la mouche.

**Contact\* : A.A.P.P.M.A. «La Fertoise», «La Gaulle Briouzaine», «La Flérienne»**



## ★ PARCOURS «PÊCHE-NATURE» SUR LA ROUVRE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Accès :** prendre la D 224 entre Ségrie-Fontaine et Bréel. Se garer sur le parking de la Maison de la Rivière et du Paysage.

**Zone de pêche :** de l'aval du pont sur la D 224 en rive droite à la fin des pontons en aval de la Maison du Paysage IGN 1514 E

**Longueur :** 1 km sur un site de 10 ha

**Période d'ouverture :** de mars à septembre

**Peuplement piscicole :** truite fario, gardon, chevesne, vandoise, goujon, anguille

Au cœur de la Suisse Normande, non loin de la roche d'Oêtre, le parcours «pêche-nature» tout public, d'une longueur d'un kilomètre permet à toute la famille de découvrir les joies des promenades et de la pêche en toute sécurité. Un revêtement spécialisé offre la possibilité aux personnes à mobilité réduite de découvrir un site naturel de 10 ha sur lequel sont implantées des bornes d'interprétation ainsi que 18 pontons de pêche, spécialement aménagés pour les personnes à mobilité réduite et les jeunes. L'alternance des secteurs courants et plats à cet endroit de la Rouvre ainsi que le peuplement mixte de poissons permettent aux pêcheurs de capturer du poisson en fonction des différentes conditions rencontrées.



### Les conseils de notre guide :

Au début de saison, pratiquez de préférence aux appâts naturels ou au vairon manié. Si les eaux sont teintées, optez pour des vers de terre. Si les eaux sont claires : des teignes. A partir de mi-mai (si les niveaux sont stabilisés), possibilité de pêcher à la mouche surtout pour le coup de midi. De juin à septembre, pêche à la mouche en sèche au coup du soir, au toc le matin et au lancer «ultra léger» en journée.

### Pratique :

Tarif des cartes : carte vacances valable 15 jours du 1/06 au 30/09 : 30 €

Dépositaire des cartes de pêche :

Bar Le Mouillotin - Le Bourg - 61100 Ségrie-Fontaine - Tel : 02 33 66 26 85

Restaurant Le Lion d'Or - Le Bourg - 61430 Athis-de-l'Orne - Tel : 02 33 66 42 13

Le Relais de Rouvrou - Le Bourg - 61430 Rouvrou - Tel : 02 33 64 85 98

### Les «plus» :

Stationnement, aire de pique-nique, sanitaires, expositions gratuites sur la faune, la flore et le milieu aquatique.

### Réglementation :

- Arrêté réglementaire pour les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie.

**Contact :** C.P.I.E. Collines Normandes (voir page 38) et A.A.P.P.M.A «La Flérienne» (voir page 37)



# La truite

## Les plans d'eau

### ↳ RÉSERVOIR DU ROCHER

**Accès : Radon, par la N 138, puis la D 1 à 12 km au nord d'Alençon  
IGN 1616 ET**

**Superficie : 5 ha**

**Période d'ouverture :** toute l'année – possibilité de fermeture du site en «périodes chaudes»

**Peuplement piscicole : truite fario, truite arc-en-ciel**

Ce plan d'eau de grande qualité est niché au cœur des bois dans le massif forestier d'Ecouves. Dédié à la pêche à la mouche fouettée, ce site offre des conditions optimum pour ce type de pratique : une eau cristalline avec des profondeurs atteignant jusqu'à 7 mètres, des herbiers, des zones ombragées, des éclosions d'insectes fréquentes, variées et importantes suivant les saisons.

Pêche en barque, du bord, sur pontons ou en «float-tube» sont autant de possibilités pour le pêcheur souhaitant profiter des multiples facettes du site.

Les places étant limitées pour préserver la qualité de la pêche, il est préférable de réserver à l'avance.

#### Les conseils de notre guide :

Privilégiez la pêche en sèche, nymphes ou streamers suivant les saisons et l'activité du poisson. Les mouches de base à utiliser sont : «cul-de-canard», «casque d'or», «sedge» et «fourmi».

#### Pratique :

Tarif : Prix variable suivant la durée de la pêche. Tarif préférentiel pour les clubs, les sociétaires. Possibilité d'abonnement.

Dépositaire de cartes de pêche : boulangerie Yvon à Radon : 02 33 27 72 55  
(après réservation téléphonique)

#### Les «plus» :

Parking sur place, hébergement (gîtes à proximité), sanitaires, pontons, location de barques, aire de pique-nique, barbecue (réservé aux pêcheurs)



#### Réglementation :

- Pêche de salmonidés à la «mouche fouettée» exclusivement.
- Prises limitées en fonction de la durée de pêche choisie : 1/2 journée, journée complète et «coup du soir».
- Remise à l'eau des poissons avec les précautions d'usage.

**Contact : Normandie Pêche Sportive (voir page 39)**

## ➔ MOULIN DE GÉMAGES

**Accès :** Gémages, Paris Sud à 1h30 – Direction la Ferté-Bernard puis au sud de Bellême par la D7  
IGN 1817 E

**Superficie :** prairie de 7 ha, 2,5 ha d'eau.

**Période d'ouverture :** toute l'année

**Peuplement piscicole :** truite fario, truite arc-en-ciel, truite gold, truite léopard, truite tigre, truite bleue, saumon de fontaine, omble alis

Situé au sein du Parc Naturel Régional du Perche, le parcours de pêche du moulin de Gémages est constitué de 11 plans d'eau pour une superficie de 2,5 ha et 3 km de périmètre de berges. Les eaux sont riches en truites de toutes sortes : fario, arc-en-ciel, gold... Rigoureusement sélectionnées, leur poids s'échelonne de 1 à 16 livres.

Aménagé pour proposer différents profils et niveaux de difficulté, ce parcours plaira autant aux pêcheurs traquant des poissons à vue ou à ceux préférant de longs lancers sur les grands plans d'eau.

La prestation s'effectue à la 1/2 journée, à la journée, au coup du soir. Pour ceux souhaitant s'initier ou se perfectionner aux techniques de pêche, des stages peuvent être assurés sur réservation par un guide moniteur agréé de la région ou en accompagnement par Ivan.

Outre le cadre naturel plein de charme et reposant, c'est un accueil convivial et chaleureux que vous trouverez dans cette structure spécialement étudiée pour le plaisir et le bien-être du pêcheur.



### Les conseils de notre guide :

Il vaut mieux utiliser une canne de 9' avec des soies n°5-6 sur le site du Moulin de Gémages. Cet équipement polyvalent est utilisable sur les différents types de plans d'eau.

### Pratique :

Tarif : taxe plan d'eau : 10,50 € pour l'année civile

Dépositaire de cartes de pêche : sur place

### Les «plus» :

Stationnement, vente de taxes plan d'eau, location de matériel de pêche, hébergement, lodge, sanitaires, aire de pique-nique, restauration rapide le midi (sandwichs, panier repas, repas chaud sur réservation), bar, boutique, salle de séminaire.

### Réglementation :

- Hameçon avec ardillon écrasé obligatoire.
- Epuisette à mailles fines soudées.
- Mouches de type «booby» interdites.
- Deux poissons conservés de moins de 50 cm par journée de pêche.

**Contact :** M et Mme Iannaccone Le Moulin de Gémages (voir page 39)



# La truite

## Les parcours-mouche

### ★ PARCOURS DE SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Cours d'eau :** la Touques

**Accès :** par la D 721, parking situé à 100 m après le pont de Saint-Evroult-de-Montfort

**Zone de pêche :** du pont de la route de Saint-Evroult-de-Montfort jusqu'à environ 1,5 km IGN 1714 Est

**Longueur :** 2,8 km

**Période d'ouverture :** de mai à septembre, wading autorisé à partir du 1<sup>er</sup> juin

Peuplement piscicole : truite fario

Ce parcours mouche, entièrement aménagé et signalé sur place par le numéro 5, est le plus technique de la Touques dans l'Orne. De nombreux arbres bordant la rivière, des berges hautes et encaissées, une rivière pas très large sont les difficultés que rencontrera le pêcheur sportif. Ce parcours encombré est praticable dans l'eau, muni de cuissardes ou de waders. Cette rivière dynamique, aux eaux transparentes, abrite une population importante de belles truites fario, certaines atteignant les 40 cm. La clarté de l'eau permet la pratique de la pêche de la nymphe à vue en juillet et août.



#### Les conseils de notre guide :

Une petite canne de 6' à 7' munie de mouche de type «sedge roux», «mouche de mai» ou «oreilles de lièvre» est l'équipement le mieux adapté pour fréquenter ce parcours encombré et très technique.

#### Pratique :

Tarif des cartes : 15 € la journée (ou abonnement annuel)

Dépositaire des cartes de pêche :

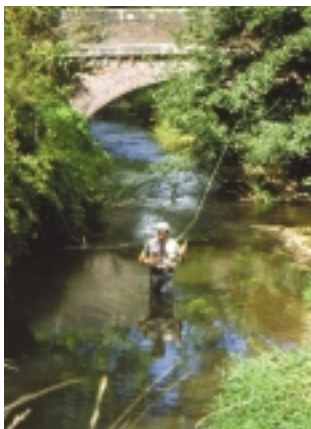
M Charlot - Le Cadre Noir - 27 Grande Rue - 61230 Gacé - 02 33 35 60 85

Mairie-Office de Tourisme - Hôtel de Ville - 61230 Gacé - 02 33 35 50 24

Mme Lhuissier - Epicerie-Restaurant - Route de Saint Aubin - 61120 Pontchardon - 02 33 39 10 07

Hôtel-Restaurant Le Saint Pierre - 14 place du Marché - 61470 Le Sap - 02 33 39 41 62

Syndicat d'Initiative - 1 place du Marché - 61470 Le Sap - 02 33 36 93 31 / 02 33 39 40 31 (hors saison)



#### Réglementation :

- Pêche à la mouche fouettée uniquement.
- Graciation sur la totalité du parcours. (arrêté préfectoral)
- Pêche de l'ombre commun interdite.
- Pêche en marchant dans l'eau à partir du 1<sup>er</sup> juin.

## PARCOURS MOUCHE D'ORVILLE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Cours d'eau :** la Touques

**Accès :** église d'Orville par la D 33 ou par la D 242 avec un parking aménagé

**Zone de pêche :** du pont de la D 33 au niveau de la Halte jusqu'au manoir de Ticheville  
IGN 1714 Est

**Longueur :** 6 km

**Période d'ouverture :** de mars à septembre

**Peuplement piscicole :** truite fario, ombre commun

Ce parcours est entièrement aménagé avec des passages pour les pêcheurs et une signalétique précise (n°4). La partie du parcours, dominée par l'église d'Orville, est accessible aux débutants. Les berges étant relativement basses, peu encombrées et faciles d'accès, la pratique du wading n'est pas indispensable. Sur ce parcours, les truites arc-en-ciel sont de belles tailles.

Sur la partie amont, la Touques s'élargit devenant plus sauvage avec ses berges à la végétation foisonnante. Le fond calcaire de la rivière est constitué de blocs de pierre rendant la Touques plus dynamique et rapide. Elle forme de grandes mouilles et des trous profonds qui alternent avec des zones de radiers. A partir de juin, le pêcheur aimera pratiquer la pêche en marchant dans l'eau. En juillet et août, les eaux cristallines de la Touques permettent la pêche de la nymphe à vue.



### Les conseils de notre guide :

Utilisez de préférence une canne 8'6" pour une soie n°5 avec comme type de mouches : «mouche de mai», «sauterelle», «fourmi» ou comme type de nymphes : «oreille de lièvre», imitation («petite bête»)

### Pratique :

Tarif des cartes : 15 € la journée (ou abonnement annuel)

Dépositaire des cartes de pêche :

M Charlot - Le Cadre Noir - 27 Grande Rue - 61230 Gacé - 02 33 35 60 85

Mairie-Office de Tourisme - Hôtel de Ville - 61230 Gacé - 02 33 35 50 24

Mme Lhuissier - Epicerie-Restaurant - Route de Saint Aubin - 61120 Pontchardon - 02 33 39 10 07

M et Mme Cordey - Hôtel-Restaurant Le Saint Pierre - 14 place du Marché - 61470 Le Sap - 02 33 39 41 62

Syndicat d'Initiative - 1 place du Marché - 61470 Le Sap - 02 33 36 93 31 - 02 33 39 40 31 (hors saison)



### Réglementation :

- Pêche à la mouche fouettée uniquement.
- Graciation sur la totalité du parcours. (arrêté préfectoral)
- Pêche de l'ombre commun interdite.
- Pêche en marchant dans l'eau à partir du 1<sup>er</sup> juin.



# La truite

## 3 PARCOURS MOUCHE DE CANAPVILLE (1<sup>ère</sup> catégorie)

Cours d'eau : la Touques

Accès : Canapville, par la D 33

Zone de pêche : du pont de la mairie de Canapville jusqu'à l'usine de Pontchardon  
IGN 1714 Est

Longueur : 5,4 km

Période d'ouverture : de mars à septembre

Peuplement piscicole : truite fario, ombre commun

Comme les autres parcours, celui-ci aussi a été aménagé de façon à faciliter l'accès et le repérage du pêcheur (signalétique n°6). En aval du ruisseau du Bourgel, la Touques s'écoule calmement au milieu de berges plus dégagées, laissant la pratique de la pêche à la mouche accessible à tous. La présence de nombreuses truites dont quelques arc-en-ciel ravira tout pêcheur recherchant un poisson combattif. En amont du Bourgel, la pêche en marchant dans l'eau devient la pratique la plus intéressante sur cette partie du parcours. La rapidité des courants et les berges hautes rendent le parcours plus technique et sportif. Cette partie de la Touques est le domaine privilégié des truites fario et des ombres communs de jolies tailles.



**Les conseils de notre guide** : S'équiper d'une canne de 8' pour une soie n°5 avec des mouches de type «mouche de mai», «double collerette», «sedge gris» pour le coup du soir.

### Pratique :

Tarif des cartes : 15 € la journée (ou abonnement annuel)

Dépositaire des cartes de pêche :

M Charlot - Le Cadre Noir - 27 Grande Rue - 61230 Gacé - 02 33 35 60 85

Mairie-Office de Tourisme - Hôtel de Ville - 61230 Gacé - 02 33 35 50 24

Mme Lhuissier - Epicerie-Restaurant - Route de Saint Aubin - 61120 Pontchardon - 02 33 39 10 07

M et Mme Cordey - Hôtel-Restaurant Le Saint Pierre - 14 place du Marché - 61470 Le Sap - 02 33 39 41 62

Syndicat d'Initiative - 1 place du Marché - 61470 Le Sap - 02 33 36 93 31 - 02 33 39 40 31 (hors saison)

### Réglementation :

- Pêche à la mouche fouettée uniquement.
- Graciation sur la totalité du parcours. (arrêté préfectoral)
- Pêche de l'ombre commun interdite.
- Pêche en marchant dans l'eau à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Contact : A.A.P.P.M.A. «Association de Pêche Gacéenne» (voir page 37)



## 4 PARCOURS MOUCHE DE LA VARENNE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Cours d'eau :** la Varenne

**Accès :** «Le Pont de Caen», commune de la Haute-Chapelle

**Zone de pêche :** du pont de Caen en aval jusqu'au moulin de Plain en amont  
IGN 1515 Ouest

**Longueur :** 3,5 km

**Période d'ouverture :** 2<sup>ème</sup> samedi de mars jusqu'au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre

**Peuplement piscicole :** truite fario, vairon, goujon, loche, chabot

Non loin de Domfront, cité médiévale, le parcours «mouche» débute au pont de Caen en aval par une alternance de grands courants avec des plats lents et profonds. La végétation est foisonnante le long des berges. Sur la partie amont jusqu'au moulin de Plain, la Varenne s'écoule en méandres de façon plus turbulente, avec des courants rapides. La pêche y est plus accessible, les berges étant plus dégagées.



**Les conseils de notre guide :** En début de saison, le pêcheur pratiquera plutôt la pêche en mouche noyée avec une canne de 8'6" - 9 pour une soie n°5 et des mouches de type «gammare» ou des «noyées grises, marrons ou vertes». A partir de fin mai, début juin, en pleine période d'éclosion de la mouche de mai, la mouche sèche est la pratique la plus adaptée.

### Pratique :

Tarif des cartes : spéciale mouche 7,62 € à la journée

Dépositaire des cartes de pêche :

M Arcanger - Boulangerie-Café - 21 place du Marché - 61350 Passais-la-Conception - 02 33 38 72 81

M Daboux - Quincaillerie/Station tabac - Le Bourg - 61330 Loré - 02 33 38 32 51

M Lewis - Restaurant La Varenne - Le Bourg - 61330 Torchamp - 02 33 38 85 44

Mme Jeanniard - Bar du Moulin - Le Bourg - 61700 Lonlay-l'Abbaye - 02 33 38 67 21

M Poupion - Auberge du Vieux Marché - Le Bourg - 61700 Champsecret - 02 33 37 64 01

M Leroux - Auberge du Mont-Brûlé - Route de Briouze - 61450 La Ferrière-aux-Étangs - 02 33 66 92 49

M Lamy - Electroménager - Le Bourg - 61330 Céaucé - 02 33 38 30 15

M Berton - Café-Restaurant - 8 place de l'Eglise - 61350 Mantilly - 02 33 38 71 35

M Heuzé - Tabac-Journaux - 13 rue de la Gare - 61700 Domfront - 02 33 38 51 95

M Leneveu - Hôtel-Restaurant - Le Pont de Caen - 61700 La Haute-Chapelle - 02 33 38 65 51

### Réglementation :

- Pêche à la mouche sèche ou noyée, au fouet uniquement par arrêté préfectoral.
- Graciation sur la totalité du parcours par arrêté préfectoral.

**Contact :** A.A.P.P.M.A.

«La Truite Domfrontaise» (voir page 37)



# L'ombre commun



A l'origine, l'ombre commun n'était pas naturellement présent dans les cours d'eau ornaux. Il a été introduit pour la première fois dans les années 70 sur le bassin de l'Huisne. A l'issue d'une acclimatation réussie, il est devenu l'espèce piscicole emblématique du bassin de l'Huisne.

## L'ombre commun

↳ **Famille** : Thymallidés (*thymallus thymallus*)

↳ **Taille minimale de capture** : 30 cm

↳ **Habitat** : L'ombre commun vit principalement en banc dans des rivières assez larges, claires et fraîches.

↳ **Alimentation** : larves, insectes, crustacés

↳ **Reproduction** : La reproduction a lieu de mars à mai. La femelle dépose sur un lit de graviers 3 000 à 6 000 œufs lorsque la température de l'eau avoisine les 10° degrés. La durée d'incubation est de l'ordre de 3 à 4 semaines. Pendant cette période, l'étendard du mâle prend alors des couleurs vives : bleu et rouge.

↳ **Comment le reconnaître ?** L'ombre commun, notamment le mâle, se reconnaît par sa robe de couleur grise et surtout par sa nageoire dorsale tachetée de marron et rouge, longue et haute, appelée «étendard». Autres marques de reconnaissance : sa bouche petite et très pointue et son corps fusiforme.

↳ **Période propice de pêche** :

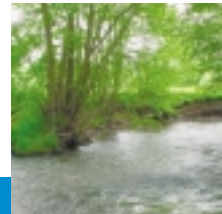


\* Uniquement pour les rivières de 2<sup>ème</sup> catégorie

↳ **Techniques de pêche** : L'ombre commun se pêche principalement à la mouche sèche ou noyée suivant la saison. C'est le poisson gobeur par excellence qui affectionne les montages en «cul de canard». Moins sportif mais tout aussi gratifiant, l'ombre commun peut être capturé «au toc». Pour cette technique, le pêcheur privilégiera une canne de 4 mètres munie d'une ligne eschée d'appâts naturels du type petit ver, porte-bois ou sauterelle.



# Présence de l'ombre commun dans l'Orne



“ Par mesure de protection, l'ombre commun doit être relâché sur la Touques (arrêté préfectoral). Il est conseillé de faire de même sur la Risle. ”



# L'ombre commun

## Nos bons coins de pêche

### ➔ L'HUISNE (1<sup>ère</sup> catégorie et 2<sup>ème</sup> catégorie en aval du pont SNCF de Condé-sur-Huisne)

**Zone de pêche : au sud de Mortagne au Perche, de Saint-Denis-sur-Huisne au Theil-sur-Huisne**

**Accès : par la D 9 et la D 10 en passant par les communes de Réveillon, Mauves-sur-Huisne, Corbon, Boissy-Maugis, Rémalard, Condé-sur-Huisne**

**IGN 1816 ET, 1817 E**

**Peuplement piscicole : ombre commun, truite fario, vairon, goujon, loche, chabot**

L'Huisne est un cours d'eau large qui s'écoule en méandres alternant grands radiers et zones plus profondes. Son lit au fond sableux mêle graviers et grands herbiers. Ses eaux sont assez claires mais insuffisamment pour pratiquer la pêche à la nymphe à vue.

L'Huisne est une rivière très poissonneuse en ombres communs de grandes tailles et en truites fario. Certains spécimens dépassent les 40 cm. A partir de Rémalard, la pêche en marchant dans l'eau peut se pratiquer.

En début de saison, l'Huisne se pratique en 1<sup>ère</sup> catégorie de la commune de Réveillon jusqu'à Condé-sur-Huisne. A partir de septembre jusqu'à la mi-novembre, le pêcheur commencera à prospecter en 2<sup>ème</sup> catégorie. En octobre, la pêche à la mouche sèche reprend tous ses droits ; l'ombre se pêchant surtout en automne. Le pêcheur appréciera la zone de pêche entre

Le Theil-sur-Huisne et Nogent-le-Rotrou, au cœur du Parc Naturel Régional du Perche, considéré comme l'un des meilleurs secteurs par les locaux.

**Période propice :**



\* prolongation automnale en 2<sup>ème</sup> catégorie



**Les conseils de notre guide :** Pour la pêche à la mouche, utilisez une canne à mouche de 8'6" à 10' pour une soie n°4-5, avec un bas de ligne long et une pointe fine (10 à 8/100). Pour les mouches sèches, privilégiez celles de type «cul de canard» (jaune, rose, marron), «fourmis», «mouches de mai». En noyée, utilisez des mouches de type «casque d'or», imitation de «gammare» et de «sedge», «larves de diptères».

Pour les pêcheurs au toc, une grande canne télé-règlable de 4 mètres minimum avec des esches naturelles, porte-bois ou larves de mouche de mai constitue le matériel le mieux adapté pour cette rivière.

**Contact\*\* : A.A.P.P.M.A. «La Truite Condéenne», «La Gaule Theilloise», «La Truite de l'Huisne», «Le Devon Rémalardais»**

**\*\*Pour plus de détails sur les contacts (voir page 37)**



# Les parcours-mouche

## ★ PARCOURS DE CORBON (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Cours d'eau :** L'Huisne

**Accès :** «La Buissonnière» à Corbon, de Mortagne-au-Perche, par la D 10

**Zone de pêche :** de la Buissonnière (limite amont) jusqu'au pont du moulin de la Vove (limite aval)  
IGN 1816 Est

**Longueur :** 2,5 km

**Période d'ouverture :** le 3<sup>ème</sup> samedi de mai jusqu'au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre

**Peuplement piscicole :** ombre commun, truite fario

Séparé en deux parties par une passerelle, ce parcours a été entièrement aménagé pour la pratique de la pêche à la mouche : passage pour pêcheur et signalétique facilitent l'accès au site. En amont de la passerelle, la rivière présente une zone de pêche plus technique : elle est moins dégagée avec des berges hautes et encombrées, des zones plus calmes et des trous plus profonds. La pratique du wading est donc préconisée.

En aval, la couverture végétale sur les berges est moins dense et le cours d'eau est formé d'une succession de radiers. L'endroit est propice pour le «coup du soir».



**Les conseils de notre guide :** Une canne à mouche de 9' à 10' pour une soie n°4-5 est idéale pour pratiquer ce parcours. En sèche et en pleine saison, le pêcheur aura dans sa boîte des imitations de la fameuse «mouche de mai» et le «sedge rouge/gris» pour le «coup du soir». La présence de grosses truites arc-en-ciel (40-60 cm) permet une pêche en noyée et en streamer très intéressante.

### Pratique :

Tarif des cartes : 8 € la journée, 40 € l'année

Dépositaire des cartes de pêche :

M Tredez - Galaxie Pêche - La Gravelle 61360 Saint-Jouin-de-Blavou - 02 33 83 97 21

M Tison - Alimentation Générale - 45 rue Catinat - 61400 Mauves-sur-Huisne - 02 33 25 54 01

M Charpentier - L'Euro Bar - 17 rue Sainte-Croix - 61400 Mortagne-au-Perche - 02 33 25 04 46

Mme Chaboche - Alimentation Générale - Le Bourg - 61400 La Chapelle-Montligeon - 02 33 83 55 20

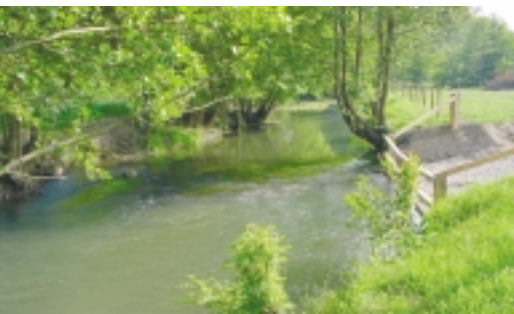
Mme Pilon - Alimentation Générale - Le Bourg - 61360 Pervençhères - 02 33 25 95 21

M Guinchard - Bar des Sports - 12 rue Catinat - 61400 Mauves-sur-Huisne - 02 33 83 80 19

### Réglementation :

- Pêche à la mouche fouettée uniquement
- Graciation sur la totalité du parcours
- Wading toléré

**Contact :** A.A.P.P.M.A.  
«La Truite de l'Huisne» (voir page 37)



# L'ombre commun

## 6 PARCOURS DE BOISSY-MAUGIS (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Cours d'eau** : L'Huisne

**Accès** : près du lieu-dit «Le Vieux Moulin» (à proximité de Boissy-Maugis)

**Zone de pêche** : à partir du «Vieux-Moulin» en aval de la confluence avec la Commeauche.  
IGN 1916 Ouest

**Longueur** : 2 km

**Période d'ouverture** : le 3<sup>ème</sup> samedi de mai jusqu'au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre

**Peuplement piscicole** : ombre commun, truite fario

L'accès au parcours est facilité par la présence de passages aménagés pour les pêcheurs et par une bonne signalétique précisant la réglementation.

A partir de la confluence avec la Commeauche, la rivière est une succession de grands radiers, peuplée d'une belle population d'ombres communs et de quelques grosses truites fario. Sur la partie aval, l'Huisne forme de grands méandres devenant plus calme encadrée, par des berges à la végétation plus dense.



**Les conseils de notre guide** : Le pêcheur utilisera de préférence une canne à mouche de 9' à 10' pour une soie n°4-5. En sèche, prévoir une déclinaison d'imitation de la «mouche de mai» et le «sedge rouge/gris» pour le «coup du soir». En noyée, utiliser des montages du type «casque d'or» (oreille de lièvre...), en complément se munir d'imitations de «gammars» (crevettes d'eau douce).

### Pratique :

Tarif des cartes : 16 € à la journée

Dépositaire des cartes de pêche :

M Richard - Café du Commerce - 15 place du Général de Gaulle - 61110 Rémalard - 02 33 73 04 71

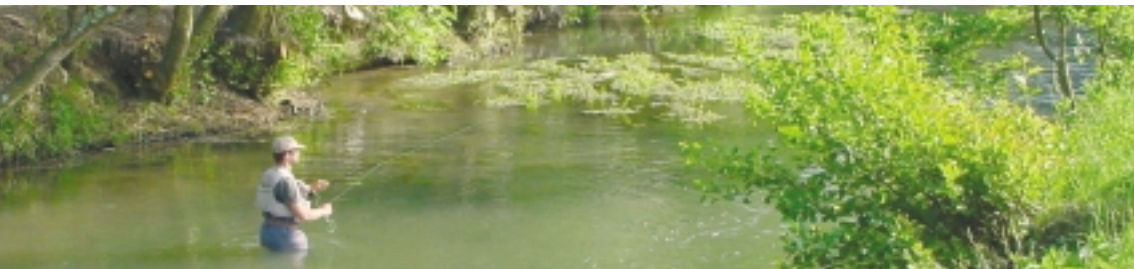
M Binois - Café-Restaurant - 11 rue de l'Eglise - 61110 Boissy-Maugis - 02 33 73 78 23

M Julien - Jardinerie-Articles de pêche - Boisard - 61110 Bellou-sur-Huisne - 02 33 73 48 54

### Réglementation :

- Pêche à la mouche fouettée uniquement
- Graciation sur la totalité du parcours par réglementation intérieure
- Wading autorisé
- Se renseigner auprès de l'A.A.P.P.M.A. Le Devon Rémalardais : 02 37 52 41 78

**Contact** : A.A.P.P.M.A. «Le Devon Rémalardais» (voir page 37)



# Les carnassiers

Compte tenu de sa situation hydrographique, la première vocation de l'Orne demeure la pêche de la truite fario et de l'ombre commun. Cependant, certains lacs ou rivières possèdent une bonne densité de carnassiers, notamment en brochets, sandres et perches.

## Le brochet



→ **Famille** : ésoécidés

→ **Taille minimale de capture** : 50 cm

→ **Habitat** : Le brochet vit dans les lacs, les étangs, les rivières ayant un faible débit d'eau. Il se poste surtout dans les eaux peu profondes, proches des rives.

→ **Alimentation** : Le brochet est le plus gros des carnassiers. Au stade juvénile, il se nourrit principalement d'insectes et de petits poissons. A taille adulte, les proies deviennent plus grosses.

→ **Reproduction** : Le brochet migre vers les zones de frayère à partir de février, dès la montée des eaux et la fluctuation des températures. La reproduction se déroule de février à mai, essentiellement en eau peu profonde ou dans des herbiers. Pour que le taux de survie soit important, il faut une hauteur stable d'eau pendant deux mois, sinon les œufs s'assèchent. Dans l'Orne, c'est justement cette durée qui pose un problème et rend l'espèce vulnérable. Des frayères ont été mises en place sur les rivières Sarthe et Orne.

→ **Comment le reconnaître ?** Le corps du brochet est plutôt allongé, de couleur verdâtre avec des tâches plus claires. Il se reconnaît aussi à son museau large et plat et à sa mâchoire de 700 dents tranchantes, recourbées vers l'arrière.

→ **Période propice de pêche** :



→ **Techniques de pêche** : Pêche au vif, au poisson mort manié, à la cuiller pour la rivière «Orne». Pêche aux poissons artificiels et aux leurres souples sur les lacs.

## Le sandre

→ **Famille** : centrarchidés

→ **Taille minimale de capture** : 40 cm

→ **Habitat** : Le sandre fréquente principalement les grands cours d'eau et les eaux calmes (lacs, étangs et réservoirs).

→ **Alimentation** : Poissons blancs (gardon, ablette, brème...) et petits crustacés

→ **Reproduction** : La période de reproduction s'étend d'avril à juin. La ponte a lieu sur un nid, protégé lors de la période d'incubation (10 à 15 jours) par le mâle.

→ **Comment le reconnaître ?** De couleur gris verdâtre pour la partie dorsale, blanc pour le ventre, le corps du sandre est élané. Sa tête allongée est marquée par une bouche fendue présentant une dentition fortement développée. Les deux nageoires dorsales, parsemées de tâches noires en bandes horizontales, sont séparées par un faible espace.

→ **Période propice de pêche** :



→ **Techniques de pêche** : La technique de prédilection est la pêche au poisson mort manié, ou, à la tirette (petit plomb triangulaire) avec un bas de ligne de 30 cm et un hameçon simple ou double. Tout leurre artificiel peut être utilisé comme les leurres souples de type «twist», «goutte d'eau». Pêche au vif de petite taille et au poisson mort reposant sur le fond. Pêche au posé.



# Les carnassiers

## La perche commune

→ **Famille** : percidés

→ **Taille minimale de capture** : aucune

→ **Habitat** : La perche vit dans toutes les eaux libres et stagnantes à une altitude inférieure à 1000 mètres.

→ **Alimentation** : La perche est un poisson grégaire. Elle se déplace en «meute» et chasse dans des bancs de petits poissons (gardon, chevesne, ablette, goujon). Elle se nourrit aussi de larves, de vers et de petits crustacés.

→ **Reproduction** : La fraie a lieu d'avril à juin, principalement dans la végétation des eaux peu profondes. L'incubation dure de 15 à 20 jours.

→ **Comment la reconnaître ?** Le dos de la perche est gris-vert alors que le ventre est blanc-rouge. Ses flancs sont plus clairs et sont ornés de 6 à 9 bandes transversales sombres. Le mâle se reconnaît par des couleurs plus vives. Les nageoires dorsales portent des rayons épineux et sont de couleurs plutôt obscures tandis que les autres nageoires sont de couleur rouge.

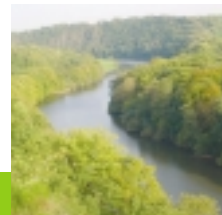
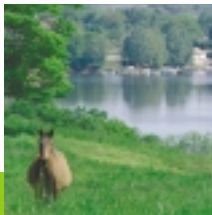
→ **Période propice de pêche** :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
+	f	f	f	++	++	+	-	+	++	++	++

→ **Techniques de pêche** : La technique principale est la pêche à la tirette et à la godille (avec des petits vairons, goujons, gardons ou vers rouges). Elle peut aussi se pêcher à la cuiller, à la «balle», au poisson nageur et au leurre souple de petite taille.



# Présence des carnassiers dans l'Orne



Le bassin de compensation de Saint-Philbert est à la fois un lieu de pêche pour les carnassiers et la carpe. Vous retrouverez donc tous les détails concernant ce site dans le chapitre consacré à la carpe.



# Les carnassiers

## Nos bons coins de pêche

### → L'ORNE (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au nord-ouest du département, entre Argentan et Putanges-Pont-Ecrepin  
**Accès :** par Ecouché, Ménil-Glaise (direction Habloville) ou Putanges-Pont-Ecrepin  
**IGN 1615 E, 1615 O**

**Peuplement piscicole :** brochet, perche, sandre

Situé au fond d'une vallée encaissée, l'Orne est un cours d'eau plutôt sage. Les zones de nénuphars et de grands herbiers plairont aux amateurs de pêche au coup ou au posé, tranquilles sandres et brochets. En aval du barrage de Rabodanges, autour de Putanges, la rivière devient plus rapide avec de beaux courants dans les Gorges de Saint Aubert. Il faut mieux prospecter au «manié», à la tirette, ou avec des leurres souples. Lieu dépayssant avec ses chaos granitiques, les Gorges de Saint Aubert se prêtent bien à la pêche à la mouche pour les pêcheurs à la recherche de cyprinidés d'eaux vives ou de salmonidés (truite fario).

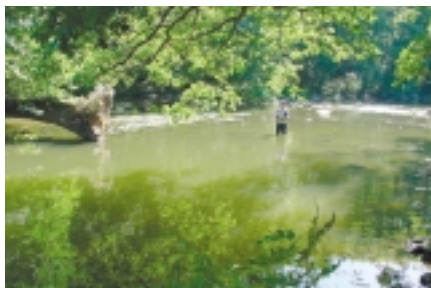
#### Période propice :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
+	f	f	f	++	++	+	-	+	+	++	++



**Les conseils de notre guide :** Pêchez au poisson mort manié en prospectant depuis la berge avec une canne de 3 mètres minimum. Pour la pêche à la mouche, privilégiez une canne de 9' avec une soie n°4-5.

**Contact\* :** A.A.P.P.M.A. «La Gaule Argentanaise», «La Gaule Ecubéenne», «La Gaule Mortrée / Sées»



### → LA SARTHE (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au sud du département, entre le Mêle-sur-Sarthe et Saint-Céneri-le-Gérei  
**Accès :** longer la N 12 en amont d'Alençon, entre Condé-sur-Sarthe et Saint-Céneri-le-Gérei  
**IGN 1710 E, 1616 ET**

**Peuplement piscicole :** brochet, perche, sandre (à partir d'Alençon)

La Sarthe est un cours d'eau bien sage, coulant entre les prairies, en amont d'Alençon jusqu'à Mieuxcé. Assez large (souvent plus de 20 mètres), elle s'écoule lentement avec des profondeurs et des accélérations ponctuelles bien marquées. La végétation aquatique dense est propice à de nombreuses caches pour les poissons blancs et les carnassiers. Plus d'une vingtaine de barrages sont présents tout au long de son cours supérieur. La Sarthe reprend de la vigueur à partir de Mieuxcé, chahutée par des blocs granitiques. Elle passe par Saint-Céneri-le-Gérei, un des plus beaux villages de France. Très poissonneuse, la Sarthe, en amont d'Alençon, possède une bonne densité de petits brochets d'environ de 50 à 60 cm et quelques beaux spécimens atteignant jusqu'à 80-90 cm.

#### Période propice :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
+	f	f	f	++	++	+	-	+	+	++	++



**Les conseils de notre guide :** Se pêche toutes techniques, que ce soit au mort manié avec une canne de 3,30 mètres, au posé avec une canne de 3,80 mètres (montage «pater-noster» ou coulissant), à la cuiller, au poisson artificiel ou au vif. Très bonne zone de pêche entre le Mêle-sur-Sarthe et Alençon.

**Contact\* :** A.A.P.P.M.A. «La Gaule Amicale Hoëne et Sarthe», «La Gaule Alençonnaise», «La Gaule Melloise», «Les Pêcheurs de Saint-Céneri»

\* Pour plus détails sur les contacts, voir page 37



# Les plans d'eau

## 1 LE LAC DE RABODANGES (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Accès :** Putanges-Pont-Ecrepin, par la D 909 pour l'amont du lac ou Rabodanges, par la D 875. Parking près du lac.  
IGN 1614 O, 1615 O

**Surface :** 90 ha sur 6 km de long

**Période d'ouverture :** du 2<sup>ème</sup> samedi de mai jusqu'au dernier dimanche de janvier de l'année suivante

**Peuplement piscicole :** brochet, carpe, sandre, perche, poisson blanc (gardon, brème)

D'une superficie de 90 ha pour une profondeur maximale de 18 mètres, le lac de Rabodanges, retenue EDF, a été mis en eau en 1960, noyant ainsi une partie de la rivière Orne. Assez poissonneux, le lac de Rabodanges est un site de qualité pour la pêche des carnassiers, notamment sandres, perches et brochets. Certains brochets avoisinent le mètre. Les accès aux rives n'étant pas nombreux, une embarcation est indispensable pour atteindre les meilleurs postes à carnassiers. Le lac de Rabodanges dispose de deux embarcadères : l'un à Putanges très facile d'accès et bien aménagé, l'autre au niveau de la base nautique située sur la rive droite, en aval du Pont de Sainte-Croix. Par contre, il n'existe pas de location de barques sur place.



**Les conseils de notre guide :** Il vaut mieux pêcher le brochet sur des cassures. Il se concentre au ras des berges et près des herbiers. La perche et le sandre se situent souvent près des arbres morts, des piles de pont, sous les embarcadères et les gros blocs. Pour le matériel, le pêcheur en barque s'équipera d'une petite canne (2 à 2,50 m).

### Pratique :

Tarif : 30 € la carte vacances

Dépositaire des cartes de pêche :

Le Panier Fleuri - rue Aristide Briand - 61210 Putanges-Pont-Ecrepin - 02 33 36 60 98

Le Vincennes - Grande Rue - 61210 Putanges-Pont-Ecrepin - 02 33 35 02 37

**Les «plus» :** parking, ski nautique, canoë-kayak, bar, plan topographique du Lac de Rabodanges disponible à la fédération de pêche moyennant une participation aux frais d'expédition (contact : 02 33 26 10 66).

### Réglementation :

- La pêche en bateau à moteur est autorisée (limitée à 10 Km/h)
- Un arrêté préfectoral régit la navigation sur le lac
- La pêche de la carpe de nuit (arrêté préfectoral spécifique, limitée dans la zone amont du lac)



# La carpe

Pour les carpestes cherchant la nouveauté, l'Orne propose de beaux lieux de pêche à ne pas manquer. Il pourra choisir entre la recherche du record sur les sites de Pesnel (carpe de 27 kg) et autour du Theil-sur-Huisne (carpe aux alentours de 20 kg), ou, d'une lutte au Lac de Rabodanges peuplé de carpes plus petites mais combatives.

## La carpe (commune, miroir, cuir)

→ **Famille** : cyprinidés

→ **Taille minimale de capture** : aucune

→ **Habitat** : La carpe vit principalement dans les fonds des rivières, des étangs et des lacs.

→ **Alimentation** : La carpe est omnivore et possède des réserves de graisse qui lui permettent de rester sans s'alimenter pendant plusieurs mois. Plus les eaux sont froides, moins la carpe se nourrit. En hiver, l'attirer avec des matières carnées peut amener à de bons résultats.

→ **Reproduction** : Entre mai et juin, lorsque la température de l'eau atteint 19 degrés, la carpe dépose de milliers d'œufs sur la végétation dans les rivières et les étangs. Lors de cette période, il faut éviter d'aller à la pêche, seuls les mâles mordent.

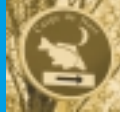
→ **Comment la reconnaître ?** Ce qui caractérise avant tout la carpe est sa masse imposante. C'est un poisson puissant, idéal pour les pratiquants de la pêche sportive. Avec son dos marron et ses écailles jaunes-dorés sur les flancs, la carpe se reconnaît facilement à sa bouche ronde entourée de deux paires de barbillons. Les écailles sont un bon repère pour différencier les variétés de carpes : la carpe commune est complètement recouverte d'écailles ; la carpe miroir possède quelques écailles au niveau du dos et s'il n'y a aucune écaille, alors c'est une carpe cuir.

→ **Période propice de pêche** :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
f	f	f	++	++	-	+	-	++	++	f	f

→ **Techniques de pêche** : La carpe se pêche à la ligne plombée, au bord et principalement à la bouillette (à la fois utilisée comme amorce et comme appât). Pour les appâts, vers de terre, asticots, pommes de terre sont les bienvenus.





# Présence de la carpe dans l'Orne





# La carpe

## Nos bons coins de pêche

### 1 LA PÊCHE DE NUIT AU LAC DE RABODANGES (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Accès :** Putanges-Pont-Ecrepin, par la D 909 pour l'amont du lac ou Rabodanges, par la D 875. Parking près du lac.

**Zone de pêche :** La pêche peut être exercée à partir des deux rives uniquement :

- du confluent du ruisseau "des Coutures" avec la rivière "l'Orne" aux bouées délimitant la zone autorisée au ski nautique et à la navigation sportive à moteur, à hauteur du "Moulin de Carel".
- du pont de Sainte-Croix au barrage "du Plessis" (barrage EDF de Rabodanges)

IGN 1614 O, 1615 O

**Surface :** 90 ha sur 6 km de long

**Période d'ouverture :** toute l'année

**Peuplement piscicole :** carpe, brochet, poisson blanc

Mis en eau en 1960, le lac de Rabodanges est une retenue EDF d'une superficie d'environ 90 hectares. Assez poissonneux, le lac de Rabodanges abrite une population de carpes communes sauvages intéressante. Il n'est pas rare de rencontrer de beaux spécimens dépassant les 10 kg.

Le Lac de Rabodanges est devenu, grâce entre autres à la pêche de nuit, un lieu fréquenté par les carpistes internationaux. Ceux-ci trouvent de nombreux postes en rive droite. Mais l'endroit le plus réputé se situe en rive gauche, au niveau du champ du Val. Les pêcheurs, à la recherche d'une pression de pêche moins importante, opteront plutôt pour les postes situés en aval du pont de Sainte-Croix. Il faut mieux prospecter de préférence en fin d'automne, début d'hiver.



**Les conseils de notre guide :** La barque est indispensable pour atteindre les meilleurs postes. Pêchez de préférence l'ancien lit de la rivière. Privilégiez pour l'amorçage un tapis de graine (maïs, chevenis). La pêche à roder est intéressante avec échosondeur (itinérante).

#### Pratique :

Tarif des cartes : carte complète d'une A.A.P.P.M.A. (E.H.G.O., Club Halieutique)

Dépositaire des cartes de pêche :

Le Panier Fleuri - rue Aristide Briand - 61210 Putanges-Pont-Ecrepin - 02 33 36 60 98

Le Vincennes - Grande Rue - 61210 Putanges-Pont-Ecrepin - 02 33 35 02 37

#### Les «plus» :

Signalétique du parcours carpe de nuit, parking, plan topographique du lac de Rabodanges disponible à la fédération de pêche moyennant une participation aux frais d'expédition (contact : 02 33 26 10 66), ski nautique, canoë-kayak, bar



#### Réglementation :

- écho sondeur autorisé.
- navigation autorisé avec moteur thermique.
- domaine public.
- seule l'utilisation d'esches et amorces d'origine végétale est autorisée.

**Contact :** A.A.P.P.M.A.

**«Hameçon Putangeois» (voir page 37)**



2

## LA CARPE DE NUIT AU LAC DE SAINT-PHILBERT (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Accès :** de Putanges-Pont-Ecrepin, par la D 15 puis par la D 43 vers Ségrie-Fontaine puis Saint-Philbert-sur-Orne, puis suivre les pancartes (barrage EDF de Saint-Philbet)

**Zone de pêche :** en rive gauche : de l'entrée de l'embarcadère au 1er pommier situé sur la propriété voisine.

**En rive droite :** sur le terrain situé face à l'embarcadère.

IGN 1514 E

**Surface :** 34 ha sur 4,2 km

**Période d'ouverture :** toute l'année

**Peuplement piscicole :** carpe, brochet, sandre, perche, poissons blancs

Le barrage de Saint-Philbert est en fait un bassin de compensation construit en aval du lac de Rabodanges. Beaucoup moins profond que Rabodanges, Saint-Philbert est pourtant peuplé de grosses carpes, de brèmes, de gardons et aussi de sandres et de brochets de bonne taille. Certaines carpes dépassent largement les 10 kilos. Il est préférable de se munir d'une barque pour prospecter au mieux le lac. Récemment ouvert à la pêche de la carpe de nuit, les carpistes seront séduits par la tranquillité du lieu et le site exceptionnel.



**Les conseils de notre guide :** Préférez les bouillettes fruitées et les pelotes et utilisez des cannes de 3,90 m et de 3 livres de puissance pour faciliter les lancers longue distance depuis le bord.

### Pratique :

Tarif des cartes : carte complète d'une A.A.P.P.M.A. (E.H.G.O., Club Halieutique)

### Réglementation :

- seule l'utilisation d'esches et amorces d'origine végétale autorisée



# La carpe

## 3 ETANG DE PESNEL

**Accès :** Saint-Gervais-du-Perron, par la N 138 à 12 km au nord d'Alençon, direction Sées

**Zone de pêche :** 14 places numérotées

**IGN 1616 ET**

**Surface :** 12 ha d'eau

**Période d'ouverture :** toute l'année

**Peuplement piscicole :** carpe, amour blanc et argenté, carpe koï, esturgeon

Ce plan d'eau est consacré exclusivement à la pêche de la carpe en no-kill. Ce site, très arboré avec des postes bien délimités, vous séduira par la densité et le poids des carpes. Les records se succèdent : carpes de plus de 25 kg, amours blancs, amours argentés atteignant jusqu'à 35 kg ne sont pas rares. La pêche de ses beaux spécimens se pratique de jour comme de nuit.

La gestion du site est assurée par des carpistes qui ont 20 d'expérience dans ce domaine. Ce site, conçu pour les carpistes, est répertorié depuis plusieurs années comme étant un des meilleurs du Grand-Ouest.



**Les conseils de notre guide :** Privilégiez la pêche à la bouillette, à la graine sur montage au «cheveu». Le pêcheur peut utiliser de 3 à 4 cannes.

### Pratique :

Tarif : pêche uniquement sur réservation. Tarif dégressif selon la durée (minimum 48 heures)

Dépositaire de cartes de pêche : sur place

### Les «plus» :

Deux parkings, site clos, vente de carte de pêche (après réservation), sanitaires, deux barbecues à disposition



### Réglementation :

- Hameçon sans ardillon.
- Remise immédiate des poissons à l'eau (après photo).
- Tapis de réception obligatoire.
- Détecteur des touches obligatoire.
- Grande épuisette carpe obligatoire.
- Abris de pêche de couleur discrète (brun ou vert).
- Embarcations interdites.
- Sac de conservation non autorisé.
- Bateau amorceur radio-commandé toléré.

**Contact :** Eric Benaud  
Étang de Pesnel (voir page 39)



# Les pêches familiales / spécifiques

## ↳ PÊCHE À L'ÉCREVISSE DANS LA GOURBE (1<sup>ère</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** La Gourbe, au sud-ouest du département près de Bagnoles-de-l'Orne

**Accès :** par la D 202 de Saint-Patrice-du-Désert, direction les Gorges de Villiers

**IGN 1616 0**

**Peuplement piscicole :** écrevisse de Californie, vairon, chabot, loche, truite fario

Cette rivière, au lit constitué de gros cailloux, se situe dans un site sauvage au milieu du massif des Andaines. Cette vallée encaissée, plus connue sous le nom de Gorges de Villiers, est recensée comme un espace naturel sensible du département de l'Orne. Le cours d'eau chaotique abrite une grosse population d'écrevisses que vous attraperez avec l'aide de balances. L'écrevisse se trouve dans des eaux peu profondes où elle creuse des trous pour se cacher entre les pierres ou les souches, principalement le long des berges. Autres cours d'eau recelant d'écrevisses : la Varenne, l'Hoësne, la Sarthe.



**Les conseils de notre guide :** L'écrevisse se pêche avec des balances, petits filets ronds, avec pour guise d'appât des cadavres de poissons. Bon nombre d'adeptes privilégie le hareng saur. Pensez à mettre des gants de cuir aux enfants pour éviter qu'ils se fassent pincer.

### **Pratique :**

Tarif : carte de pêche d'une A.A.P.P.M.A.

Dépositaire des cartes de pêche :

Mme Blanchard Le Bourg 61410 Antoigny 02 33 37 27 45

Breteau Frères Place de la République 61600 La Ferté-Macé 02 33 37 11 49

M Leylavergne Bar 2 Route de Bagnoles 61600 La Ferté-Macé 02 33 37 18 89

M Léveillé Place de la Gare 61600 La Ferté-Macé 02 33 37 19 44

Office de Tourisme Place du Marché 1140 Bagnoles-de-l'Orne 02 33 37 85 66

Mlle Ritter - Bar-Tabac - Le Bourg - 61600 - Le Grais - 02 33 37 94 00

M Baré - Bar-Epicerie - Le Bourg - 61600 - La Sauvagère - 02 33 37 17 95

M Fouillard Bar-Epicerie Le Bourg - 61600 - Magny-le-Désert - 02 33 37 07 19

**Contact :** A.A.P.P.M.A. «La Fertoise», «Société de Pêche Antoigny», «La Truite Couternoise» (voir page 37)



### **Réglementation :**

- Avoir une carte de pêche.
- 6 balances maximum avec diamètre ou diagonale inférieure ou égale à 30 cm.
- Les écrevisses ne peuvent pas être transportées vivantes.
- La pêche des écrevisses à pattes blanches est interdite.
- Maille minimum de 10 mm





# Les pêches familiales / spécifiques

## ↳ PÊCHE AU GOUJON DANS LA MAYENNE (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Zone de pêche :** au sud-ouest du département, près de Couterne, rivière La Mayenne

**Accès :** à la sortie de Sept-Forge, par la D 117 en direction de Lassay-les-Châteaux  
IGN 1516 E

**Peuplement piscicole :** poissons blancs, carpe, gardon, brochet, perche, sandre

La pêche au goujon appelée aussi «marouillage», «pilonnage» ou à la «gratouille» est un réel amusement pour toute la famille. Les enfants apprécieront de remuer le fond de la rivière avec leurs pieds pour attirer les poissons. Relativement large, la Mayenne se recouvre au printemps de renoncules. Les petits radiers, les fonds en gravier et des eaux peu profondes favorisent la pêche au goujon dans ce secteur.



**Les conseils de notre guide :** Les enfants se muniront d'une petite canne (2 mètres maximum) et d'une ligne légère avec comme appât des asticots ou des vers.

**Pratique :** Tarif : carte d'une A.A.P.P.M.A.

### Réglementation :

- Pêche uniquement en rivière 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Se munir d'une carte de pêche (pour les enfants de moins de 16 ans, se renseigner auprès de la société de pêche locale).

**Contact :** A.A.P.P.M.A. "La Truite Couternoise" (voir page 37)







## → PÊCHE ET LOISIRS EN FAMILLE À L'ÉTANG DE LA FERTÉ-MACÉ (2<sup>ème</sup> catégorie)

**Zone de pêche** : à l'ouest du département, plan d'eau de la Ferté-Macé  
**Accès** : La Ferté-Macé, à 6 km de Bagnoles-de-l'Orne, parking de la Brochardière,  
IGN 1516 ET

**Surface** : 28 ha

**Période d'ouverture** : toute l'année (fermeture lors de la pêche au vif)

**Peuplement piscicole** : poissons blancs, carpe, gardon, brochet, perche, sandre

Ce site charmera à la fois le pêcheur et sa famille. Vaste base de loisirs de 28 ha, l'étang de la Ferté-Macé est entièrement équipé pour offrir des activités variées et ludiques pour l'ensemble de la famille. Baignade, planche à voile, pédalos, équitation, canoë, mini-golf sont autant de possibilités pour les non-pêcheurs. Le pêcheur, quant à lui, peut s'exercer à la pêche au coup à la recherche de gros gardons ou de carpeaux, depuis le bord.



**Les conseils de notre guide** : Privilégiez la pêche au coup et à l'anglaise pour les cyprinidés. Pour la carpe, la pêche à la bouillette donne de bons résultats.

### Pratique :

Tarif : droit d'accès au plan d'eau : 1/2 journée 3 €, journée : 4,60 €, semaine : 15,30 €, année : 76,30 €. Taxes piscicoles obligatoires.

Dépositaire des cartes de pêche :

Droit d'accès au plan d'eau

Accueil de la base de loisirs de la Ferté-Macé (ouvert de mai à août)

Mairie de la Ferté-Macé - Place de la République - 61600 La Ferté-Macé - 02 33 14 00 40

Timbre piscicole

Breteau Frères - Place de la République - 61600 La Ferté-Macé - 02 33 37 11 49

M Leylavergne Bar - 2 Route de Bagnoles - 61600 - La Ferté-Macé - 02 33 37 18 89

M Léveillé - Place de la Gare - 61600 - La Ferté-Macé 02 33 37 19 44

### Réglementation :

- maximum 4 lignes montées sur canne avec 2 hameçons maximum.
- appâts naturels.
- ligne de fond interdite.
- interdiction de pêcher en embarcation.
- taille minimale de capture :  
18 cm pour les carpes et les tanches  
brochet : 55 cm et sandre : 40 cm.





# Les pêches familiales / spécifiques

## ↳ PÊCHE AU SILURE AU MÊLE-SUR-SARTHE

**Zone de pêche :** au nord-est d'Alençon, plan d'eau du Mêle-sur-Sarthe

**Accès :** Le Mêle-sur-Sarthe, par la N 12 puis la D 251

**IGN 1716 E**

**Surface :** 16 ha

**Période d'ouverture :** fermeture hivernale en décembre et janvier

**Peuplement piscicole :** silure, poisson blanc, carpe, gardon, brochet, perche

Ce plan d'eau, situé dans la Vallée de la Sarthe, à proximité de prairies inondables est connu pour sa population dense de jeunes silures. Même si la taille des silures reste modeste (1 m – 1,50 m), le pêcheur devra s'approprier l'une des deux techniques recommandées pour le silure : la pêche à la calée ou la pêche à la cuiller ondulante et au poisson mort manié.

Les non-pêcheurs, quant à eux, trouveront une multitude d'activités au sein de cette base de loisirs très prisée l'été.



**Les conseils de notre guide :** Pour la pêche à la calée, le pêcheur veillera à utiliser une canne puissante de 3,50 mètres pouvant supporter de gros vifs. Pour la pêche à la cuiller ondulante, le pêcheur choisira plutôt des cuillers de grosses tailles de type ondulante, à palette longue.

### Pratique :

Tarif : (pour les habitants hors communauté de communes du Pays Mélois) :  
taxe plan d'eau + droit de pêche : 6 € la journée, 8 € la nuit de pêche, 54 € l'année.

Dépositaire de carte de pêche :

Braderie du Lac - 32 rue de Libcany - 61170 Le Mêle sur Sarthe - 02 33 31 95 28

Office du tourisme - Place du Général de Gaulle - 61170 Le Mêle sur Sarthe - 02 33 27 63 97

Camping «la Prairie» - 61170 Le Mêle sur Sarthe - 02 33 73 65 80

### Les «plus» :

Voile, planche à voile, baignade surveillée (juillet-août), pédalos, golf miniature, tennis, jeux, aire de pique-nique (restauration rapide en été).



### Réglementation :

- possibilité de pêche de nuit
- maximum 3 lignes ou 1 seule ligne au mort manié
- graciacion pour la carpe
- interdiction de la pêche au lancer avec des leurres artificiels
- pêche en bateau interdite ainsi que sur l'île
- taille minimale autorisée du brochet : 50 cm



## ↳ ETANG DES SAINTS PÈRES À SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS

**Accès :** Saint Evroult Notre Dame du Bois, au nord-ouest de l'Aigle par la N 26, D 12 et D 13  
IGN 1814 O

**Surface :** 7 ha

**Période d'ouverture :** ouvert du 1er mars au 31 octobre

**Peuplement piscicole :** gardon, carpe, tanche, truite

### Réglementation :

- deux lignes maximum
- pêche à la cuiller interdite

A la limite de la forêt, entre la Charentonne et l'étang, le pêcheur aimera s'installer sous les arbres pour taquiner gardons, carpes, tanches. A la journée ou simplement une après-midi, l'étang des Saints Pères est à la fois un lieu de repos, de loisir et de découverte qui plaira à toute la famille. A proximité, se trouvent les vestiges de l'abbaye de Saint-Evroult qui fût, à son époque, l'un des plus importants établissements monastiques de Normandie.



**Les conseils de notre guide :** Privilégiez la pêche au coup et à l'anglaise pour les poissons blancs et la pêche à la bouillette pour la carpe.

### Pratique :

Tarif : carte plan d'eau : 10 € la journée,  
6 € l'après-midi, 200 € à l'année

Dépositaire de carte de pêche :  
Restaurant «Le Lac des Cygnes» le Bourg  
61550 St Evroult Notre Dame du Bois Tel : 02 33 34 09 64

**Les «plus» :** planche à voile, pédalos, pêche, tennis, mini-golf, camping, baignade surveillée (juillet-août).

**Contact :** Mairie de Saint Evroult Notre Dame du Bois : 02 33 34 93 12



## ↳ ETANGS DE SOLIGNY-LA-TRAPPE

**Accès :** au nord de Mortagne, par la D 912 et D 930  
IGN 1816 ET et 1815 E

**Surface :** 13 ha

**Période d'ouverture :** ouvert de janvier à novembre

**Peuplement piscicole :** carpe, brochet, tanche, gardon, brème

Situés en plein cœur de la forêt domaniale du Perche et de La Trappe, les étangs de Soligny-la-Trappe—l'étang neuf et l'étang vieux - sont réputés pour la pêche au brochet. Certains spécimens dépassent les 12 kilos et le mètre. A proximité, la base de loisirs de Soligny-la-Trappe est un lieu de détente pour toute la famille qui pourra s'adonner à toutes sortes d'activités.

### Réglementation :

- trois lignes maximum
- remise à l'eau des carpes et amours



**Les conseils de notre guide :** L'idéal pour la pêche au brochet est de se munir de deux cannes au posé l'une montée avec un flotteur et un vif, l'autre avec un montage «Pater Noster» pour les zones encombrées.

### Pratique :

Tarif : 8 € la journée, 8 € la nuit, 85 € à l'année

Les « plus » : à l'Étang neuf : barques, pédalos, jeux pour enfants, mini-golf, bar, baignade surveillée (juillet-août), toboggan aquatique.

**Contact :** Monsieur Penot : 02 33 34 19 55



# Informations pratiques

## Les Hébergements



### Gîtes de Pêche

Carte	Coordonnées du Gîte	Contact	Téléphone	épis	pers.	Le + pêche
A	La Bouée 61360 Coulimer	Jean-Pierre Yver	L.A.O : 02 33 28 07 00	3	7	un propriétaire passionné de pêche
B	L'Hôtel Drouet 61360 Coulimer	Jean-Pierre Yver	02 33 25 97 31	3	6	un propriétaire passionné de pêche
C	La Drujonnière 61340 Courcerault	Jean-François Suzanne	L.A.O : 02 33 28 07 00	3	7	à 500 m à pied du parcours-mouche sur l'Huisne
D	La Maissonette 61100 Bréel	Françoise Colin	L.A.O : 02 33 28 07 00	2	4	le gîte les pieds dans l'eau
E	Saint-Front 61700 Domfront	Nicole et Louis Touchefeu	L.A.O : 02 33 28 07 00	2	5	à 2 km du parcours-mouche sur la Varenne
F	Le Moulin 61130 Gemages	Anna Iannacone	02 33 25 15 72	3	6	site dédié à la pêche à la mouche



### Logis de Pêche

Carte	Coordonnées du Gîte	Contact	Téléphone	★	ch.	Le + pêche
G	Route de Bagnoles de l'Orne 61600 La Ferté-Macé	Auberge d'Andaines	02 33 37 20 28	2	15	Panier pique-nique sur demande



Pour d'autres hébergements (gîte rural, chambre d'hôtes, hôtel, camping), n'hésitez pas à contacter :

- Le Service de Réservation Loisirs Accueil Orne : 02 33 28 07 00

- Le Comité Départemental du Tourisme de l'Orne : 02 33 28 88 71

## Les Détaillants d'Articles de Pêche

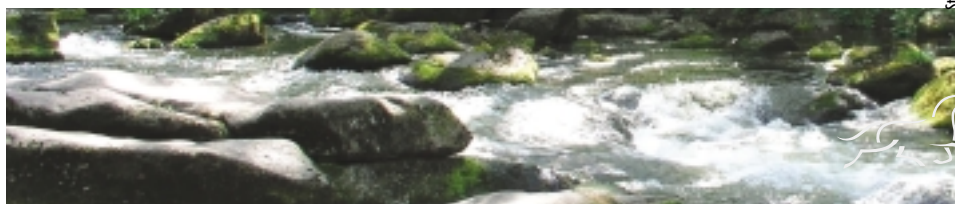
Contact	Coordonnées	Téléphone
Espace Mitchell Ets Jouatel Distrib	68 rue Verdun - 61000 - Alençon	02 33 29 25 42
Argentan Pêche	5 Relais Malle Poste - 61200 - Argentan	06 82 56 31 85
Normandie Pêche	Zone Artisanale - rue Domfront - 61100 - Flers	02 33 66 29 45
Bobo Jean-Pierre	26 rue Bec'Ham - 61300 - L'Aigle	02 33 24 21 25
Breteau Frères	place de la République - 61600 - La Ferté-Macé	02 33 37 11 49
Galaxie Pêche	La Gravelle - 61360 - Saint Jouin de Blavou	02 33 83 97 21
G.C.O Gallier Jean-Louis	8 cité St Jean - 61800 - Tinchebray	02 33 64 34 78
Rossignol Guy	6 rue Louis Guene - 61160 - Trun	02 33 36 81 24



# (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)

Si vous n'arrivez pas à joindre l'A.A.P.P.M.A. souhaitée, contactez la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au 02 33 26 10 66

Lieu	A.A.P.P.M.A.	Réciprocité	Nom du président	Tél.
<b>BASSIN DES FLEUVES CÔTIERS (Touques, Risle...)</b>				
Gacé	Association Pêche Garçéenne	EHGO*	Monsieur MEDARD	02 33 36 54 02
Saint Ouen-sur-Iton	Association Pêche Haut-Iton	EHGO	Monsieur MORAND	02 33 24 55 22
Aube	L'Hameçon Rislois	-	Monsieur LIARD	02 33 24 05 10
Sainte Gauburge	La Gaule Amicale Risloise	-	Monsieur CICE	02 33 24 36 74
Trun	Le Devon Trunois	EHGO	Monsieur LETOT	02 33 36 74 00
Vimoutiers	Truite Vimonastérienne	EHGO	Monsieur BANSARD	02 33 39 17 53
Bonnefoi	Synd. Propriétaires Riverains	-	Monsieur GUILLET	02 33 34 24 60
<b>BASSIN DE L'HUISNE (Huisne, Commeauche...)</b>				
Igé	L'Epuissette Igéenne	EHGO	Monsieur BEAUMONT	02 33 83 24 63
Bretoncelles	L'Hameçon Bretoncellois	-	Monsieur LEON	02 37 37 21 51
Tourouvre	La Commeauche	-	Monsieur JANVIER	02 33 25 75 06
Moutiers-au-Perche	La Corbionne	EHGO	Monsieur COURTOIS	02 33 25 53 70
Bellême	La Gaule Bellemoise	EHGO	Monsieur MAUDET	02 33 73 16 45
Le Theil-sur-Huisne	La Gaule Theilloise	EHGO	Monsieur LAGOUTTE	02 37 49 74 52
Condé-sur-Huisne	La Truite Condéenne	EHGO	Monsieur JOUBERT	02 33 73 30 09
Mortagne-au-Perche	La Truite de l'Huisne	EHGO	Monsieur PELLETIER	02 43 34 34 41
Longny-au-Perche	La Truite Longnyenne	EHGO	Monsieur LEGRAND	02 33 73 38 44
Préaux-au-Perche	La Truite Préalienne	-	Monsieur GRES	02 33 73 49 65
Rémalard	Le Devon Remalardais	-	Monsieur LEHARENGE	02 37 52 41 78
St-Germain-de-la-Coudre	Les Pêcheurs de la Coudre	-	Monsieur BODE	02 33 83 22 90
<b>BASSIN DE LA MAYENNE (Mayenne, Varenne, Egrenne...)</b>				
L'Epainay-le-Comte	La Colmont	EHGO	Monsieur GENDRON	02 33 38 69 80
La Ferté-Macé	La Fertoise	EHGO	Monsieur LEBORGNE	02 33 28 80 10
Saint Fraimbault	La Frambaldéenne	EHGO	Monsieur RIVIERE	06 03 49 63 94
Couterne	La Truite Couternoise	EHGO	Monsieur AUBERT	02 33 37 97 89
Domfront	La Truite Domfrontaise	EHGO	Monsieur HUMBERT	02 33 38 65 12
Antoigny	Société de pêche Antoigny	EHGO	Monsieur LETOURNEUR	02 33 37 28 81



# Informations pratiques

## BASSIN DE L'ORNE (Orne, Rouvre...)

Putanges-Pont-Ecrepin	L'Hameçon Putangeois	EHGO	Monsieur ESNEAULT	02 33 35 87 09
Flers	La Flérienne	EHGO	Monsieur AVICE	02 33 65 18 70
Argentan	La Gaule Argentanais	EHGO	Monsieur MADELAINE	02 33 67 63 84
Briouze	La Gaule Briouzaine	EHGO	Monsieur LEMARCHAND	02 33 66 04 79
Carrouges	La Gaule Carrougienne	-	Madame GAGNERAULT	02 33 27 22 41
Ecouché	La Gaule Ecoubéenne	EHGO	Monsieur BODIN	02 33 35 12 24
Mortrée / Sées	La Gaule Mortrée/Sées	EHGO	Monsieur LECOQC	02 33 31 05 76
Tinchebray	La Gaule Tinchebrayenne	EHGO	Monsieur ROUSSEL	02 33 66 76 21
Cahan	La Vallée du Noireau	EHGO	Monsieur DEBAIZE	02 31 69 85 05
Vieux-Pont	Le Moulinet du Vieux Pont	EHGO	Monsieur GIOCALADELLI	02 33 36 94 63

## BASSIN DE LA SARTHE (Sarthe, Sarthon)...

Alençon	La Gaule Alençonnaise	EHGO	Monsieur BREUX	02 33 26 72 78
Bazoches-sur-Hoëne	La Gaule Amicale Hoëne et Sarthe	EHGO	Monsieur PROT	02 33 27 69 12
Le Mêle-sur-Sarthe	La Gaule Mêloise	EHGO	Monsieur MALLET	02 33 27 16 27
Saint Céneri-le-Gérei	Les Pêcheurs de Saint Céneri	EHGO	Monsieur BERTHELOT	02 33 26 58 11
La Roche-Mabile	Société de Pêche La Roche Mabile	EHGO	Monsieur GENISSEL	02 33 27 31 51

\*E.H.G.O. : Entente Halieutique du Grand Ouest :

vignette, complémentaire à la carte, permettant de pêcher sur les lieux de pêche des A.A.P.P.M.A. réciprocitaires, soit 23 départements.

## Adresses utiles

### ➔ FÉDÉRATION DE L'ORNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

59 rue Jullien BP 91 - 61003 Alençon Cedex - Tel : 02 33 26 10 66 - e-mail : [peche.61@wanadoo.fr](mailto:peche.61@wanadoo.fr)  
site web : [www.unpf.fr/61](http://www.unpf.fr/61)

### ➔ LOISIRS ACCUEIL ORNE

86 rue Saint Blaise BP 50 - 61002 Alençon Cedex  
Tel : 02 33 28 07 00 - Fax : 02 33 29 01 01  
e-mail : [info@ornetourisme.com](mailto:info@ornetourisme.com) - site web : [www.ornetourisme.com](http://www.ornetourisme.com)

### ➔ ASSOCIATION P.A.R.A.G.E.S.

C.C.I. du Pays d'Auge BP 87195 - 14107 Lisieux Cedex  
Tel : 02 31 31 37 42 - Fax : 02 31 62 54 95  
e-mail : [parages@wanadoo.fr](mailto:parages@wanadoo.fr) - site web : [www.parages-touques.com](http://www.parages-touques.com)

### ➔ C.P.I.E. COLLINES NORMANDES

Le Moulin - 61100 Ségrie-Fontaine  
Tel : 02 33 62 34 65 - Fax : 02 33 62 34 66  
e-mail : [contact@cpie-collinesnormandes.org](mailto:contact@cpie-collinesnormandes.org) - site web : [www.cpie-collinesnormandes.org](http://www.cpie-collinesnormandes.org)

### ➔ NORMANDIE PÊCHE SPORTIVE

13 rue Les Lierres - 61250 Radon - Tel : 02 33 28 11 86  
e-mail : [N.P.S@wanadoo.fr](mailto:N.P.S@wanadoo.fr)



### ➔ LE MOULIN DE GÉMAGES

M et Mme Iannaccone Le Moulin - 61130 Gémages  
Tel : 02 33 25 15 72 – Fax : 02 33 25 18 88  
e-mail : annieriv.iann@wanadoo.fr  
site web : <http://moulindegemages.free.fr>

### ➔ ASSOCIATION CARP'EAU 61

Eric Patte - Tel : 02 33 39 44 53

### ➔ ETANG DE PESNEL

Eric Benaud - 61500 Néauphe-sous-Essai  
Tel : 02 33 28 11 86 - Fax : 02 33 28 81 56  
e-mail : pesnel@wanadoo.fr - site web : [www.pesnel.fr.st](http://www.pesnel.fr.st)

### ➔ ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE NORMANDIE-MAINE

Chambre d'agriculture SERDA BP 59 - 76232 Bois Guillaume Cedex  
Tel : 02 35 59 84 06 – Fax : 02 35 61 25 56  
e-mail : pisciculture.normandmaine@wanadoo.fr



## Extraits de la réglementation de la pêche dans l'Orne

### ➔ Pour obtenir le droit de pêcher

- Adhérer à une association de pêche (A.A.P.P.M.A.).
- S'acquitter de la taxe piscicole correspondant au mode de pêche exercé.
- La carte de pêche est valable du 1er janvier au 31 décembre.

### ➔ Les taxes piscicoles existantes

**La taxe réduite n°1** permet la pêche ordinaire au coup, moulinet statique compris (pêche au lancer exceptée).

**La taxe réduite n°2** supplément pour la pêche aux carnassiers, permet de compléter la taxe réduite n°1 pour être égale à la taxe complète et avoir les mêmes droits.

**La taxe complète** : obligatoire pour pratiquer la pêche au lancer, au vif et autres leurres, mouche fouet-tée, carpe de nuit et en 1ère catégorie quelque soit le mode de pêche.

**La taxe jeune** permet aux moins de 16 ans de pêcher à tous les modes de pêche autorisés en 1ère et 2ème catégorie.

**La taxe vacances** permet de pêcher pendant une période de 15 jours consécutifs, comprise entre le 1er juin et le 30 septembre, à tous les modes de pêche autorisés dans les eaux de 1ère et 2ème catégorie.

Certaines personnes sont exonérées de la taxe piscicole, se renseigner auprès de la F.O.P.P.M.A.

### ➔ Réciprocité départementale et Entente Halieutique du Grand Ouest (E.H.G.O.)

Une vignette commune aux 59 départements vous offre la réciprocité départementale de l'Orne et accès aux 58 départements pour 16 €

Attention : pour bénéficier de cette réciprocité, il faut être membre d'une association adhérente à la réciprocité départementale. Cette réciprocité est gratuite pour les cartes jeunes et les cartes vacances achetées dans une de ces associations.



# Extraits de la réglementation de la pêche dans l'Orne (suite)

## ➔ Périodes d'ouverture spécifique pour l'année 2005

Désignation des espèces	Cours d'eau 1ère catégorie	Cours d'eau 2ème catégorie
Saumon bécart ou de descente Saumon franc ou de montée Truite de mer	Pêche interdite toute l'année sur tous les cours d'eau du département	Pêche interdite toute l'année sur tous les cours d'eau du département
Truite fario – saumon de fontaine omble chevalier	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre
Truite Arc-en-ciel	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre (consulter l'arrêté préfectoral)
Ombre commun	du 3 <sup>ème</sup> samedi de mai au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 3 <sup>ème</sup> samedi de mai au 31 décembre
Brochet - sandre – perche	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du 2 <sup>ème</sup> samedi de mai au 31 décembre
Ecrevisses à pattes blanches	Pêche interdite toute l'année et sur tous les cours d'eau	Pêche interdite toute l'année et sur tous les cours d'eau
Ecrevisses grêles, à pattes rouges, des torrents	Pêche autorisée 10 jours à compter du 4 <sup>ème</sup> samedi de juillet	Pêche autorisée 10 jours à compter du 4 <sup>ème</sup> samedi de juillet
Tous poissons et écrevisses non mentionnés ci-avant dont écrevisse "signal", "américaine"	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Grenouilles rousses	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre
Grenouilles vertes	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 31 mars et du 1 <sup>er</sup> juillet au 3 <sup>ème</sup> dimanche de septembre	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre

## ➔ Horaires de pêche autorisés

La pêche à la ligne s'exerce une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après son coucher. La référence est le calendrier officiel de la Poste.

## ➔ Procédés et modes de pêche autorisés

### En cours d'eau 1ère catégorie la pêche est autorisée :

- à une ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles
- à la vermée pour la capture des anguilles
- aux balances à écrevisses (maximum 6, diamètre ou diagonale 30 cm maxi, maille de 27 mm)
- à la bouteille ou à la carafe à vairons d'une contenance maximum de 2 litres

### En cours d'eau 2ème catégorie la pêche est autorisée :

- à la ligne (maximum 4 lignes montées sur cannes munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches et disposées à proximité du pêcheur)
- au lancer, au vif, au poisson mort ou artificiel, à la mouche artificielle
- aux balances à écrevisses (maximum 6, diamètre ou diagonale 30 cm maxi, maille mini de 10 mm) sauf "pattes Grêles" maille de 27 mm
- à la bouteille ou à la carafe à vairons d'une contenance maximum de 2 litres
- à la vermée pour la capture des anguilles

## ➔ Protection particulière de certaines espèces (PRECONISATIONS)

### Ombre commun :

- utiliser du 1<sup>er</sup> janvier au 3<sup>ème</sup> samedi de mai que des hameçons de taille n°2
- ne pas marcher dans l'eau jusqu'à l'ouverture de l'ombre commun

### Truite fario :

- à l'ouverture, utiliser des hameçons de taille n°2 pour protéger les truites fario juvéniles

### Taille minimale de capture des poissons

**Brochet** : 0,50 m en 2<sup>ème</sup> catégorie. Pas de taille en 1<sup>ère</sup> catégorie

**Sandre** : 0,40 m en 2<sup>ème</sup> catégorie. Pas de taille en 1<sup>ère</sup> catégorie.

**Ombre commun** : 0,30 m.

**Truite fario et omble de fontaine** : 0,23 m dans tous les cours d'eau, canaux et plans d'eau du département de l'Orne à l'exception des cours d'eau des bassins de "l'Huisne", "l'Iton", "La Risle" et "La Touques" où la taille minimum de capture des truites fario et arc-en-ciel est fixée à 0,25 m.

**Truite arc-en-ciel** : La taille minimum de capture dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie est supprimée à l'exception des portions de cours d'eau du bassin de "l'Huisne", classées en 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Ecrevisse** : la pêche de l'écrevisse à pattes blanches est interdite pour des raisons de protection et de sauvegarde de l'espèce. Ecrevisses à pattes grêles : 0,09 m.

## ➔ Nombre de captures autorisées

Le nombre de captures d'ombres communs, de truites et autres salmonidés, autorisé par pêcheur amateur et par jour est fixé à 10.

**Pour obtenir la réglementation complète de l'Orne, contactez la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au 02 33 26 10 66.**